de légumes sont garanties, contre les maraudeurs, par une clôture métallique. L'on a accès dans leur charmant petit domaine par une porte particulière fermée à clef et que, seuls, ils peuvent ouvrir à leur gré.

Tous les jardinets sont là, côte à côte, en pleine luxuriance végétative. La plupart sont hérissés de longues perches entrecroisées verticalement et autour desquelles grimpent, à l'envi, les tiges sans fin des pois de sucres ou des petits pois. Ces derniers ont déjà fourni d'excellents résultats.

— Pensez donc, nous disait un ouvrier que nous interpellions pendant qu'il effectuait une abondante cueillette, pensez-donc, les petits pois se vendent cinquante centimes, tels quels, le kilogramme et dans ce petit parc que vous voyez là, je ne cesse d'en récolter...

Et il n'y a pas que cela. Nous allons bientôt avoir de succulents pois de sucre, de fins cornichons, de farineuses pommes de terre, des choux nutritifs. Déjà nous avons, à satiété, des échalottes, de l'oseille, des épinards, des petits oignons et des poireaux, de la salade, etc., etc.

Les pluies dernières ont beaucoup amendé une situation qui, il y a une dizaine de jours encore, était précaire. Le sol, alors, ressemblait à du ciment figé tant il était dur et les plantes se mouraient de soif par suite d'une température chaude de trop longue durée. Nous voyions alors nos pauvres parcs se dessécher, malgré les insuffisants arrosages que nous tentions parfois de leur donner, et les délicieux légumes — fruit de notre labeur et objet de notre convoitise — que nous escomptions pour bientôt, jaunissaient et se rabougrissaient à vue d'œil sous le climat sénégalais.

Mais, Dieu merci, les bienfaisantes ondées célestes sont venues fort opportunément pour raccommoder ce qui se cassait à notre grand désespoir (sic) et nous voici en présence, jugez-en, de belles promesses pour un avenir très prochain, promesses qui, du reste, se réalisent déjà maintenant.

Nous demandions à notre interlocuteur si les bénéfices qu'il obtient de son jardin valent les peines qu'il se donne.

— Comment donc! s'exclame-t-il. Tel qu'il est, mon morceau de verdure je ne vous le céderais pas pour cent francs!

Il m'approvisionne quotidiennement du nécessaire au pot au feu... sans bourse délier. J'ai, en outre, des légumes bien frais; je les trouve d'autant meilleurs que j'en ai été le propre cultivateur qui les a vus éclore, puis se développer progressivement jusqu'à maturité, grâce à mes soins.

Ah! non, Monsieur, vous ne pouvez avoir une idée de la satisfaction d'amour-propre que nous éprouvons, chaque fois que nous rentrons le soir, au logis, apportant du potager la provision pour la journée *suivante*.

Puis, à côté de ces joies morales et de ces avantages matériels, il y a le bénéfice de respirer, chaque jour, quelques « bonnes bolées » d'air vivifiant. Soyez assuré que notre santé acquiert aussi, de ce fait, certaine robustesse.

Aussi, voyez-vous, tout est pour le mieux et nous ne saurions être trop reconnaissants aux personnes généreuses à qui nous devons tout cela.

— Nous le leur dirons répondimes-nous, en quittant ce jardinier improvisé, tandis que ses lèvres esquissaient un large sourire où se liaient et la paix du cœur et le bonheur de vivre.

FIANÇAILLES. — Nous apprenons les fiançailles de Mlle Marie Deffrennes, fille de M. Edouard Deffrennes-Bettremieux avec M. Léon Deberter, ex-interne des hôpitaux de Lille, fils de Mme Deberter-Hanschootte, de Bourbourg.

TOUFFLERS

Une réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni lundi à sept heures et demie du soir, pour la session budgétaire, sous la présidence de M. Bont, maire.

Etaient présents: MM. Bayard, adjoint; Lordan, Vanwymelbeke, Deroubaix, Delerue, Dartois, Tricoit, Ponthieu, Frigout, Gustave *Lebrun*, Boussemart, J.-B. Lebrun, Pipart. — Absents: MM. Dillies et Catteau.

En ouvrant la séance, M. le Maire fait part à l'assemblée que lors de la catastrophe d'Issy-les-Moulineaux, il a eu la certitude d'interpréter les sentiments de l'assemblée et de la population, en adressant au gouvernement de la République, un télégramme de sympathie et de condoléances. Il ajoute qu'aussitôt connue la mort tragique de M. Ed. Roussel, il transmit à la municipalité de Roubaix les condoléances du Conseil municipal. Il donne connaissance de la réponse de M. le Président du Conseil et de M. le Maire de Roubaix, et l'assemblée remercie M. le Maire de l'initiative qu'il a prise en ces circonstances. L'assemblée désigne M. Bayart, adjoint, pour présider la partie de la séance consacrée à l'examen et à l'approbation du compte administratif. M. le Maire passe rapidement en revue les articles du budget de 1910, et après avoir fait face aux charges d'un bon entretien général, comme aussi de l'aménagement de l'intérieur de la nouvelle salle de Mairie, il permet de constater un solde créditeur de 350 francs 32 centimes; ce solde, augmenté de diverses autres ressources spéciales, atteint au total la somme de 1.456 fr. 82, dont l'assemblée va pouvoir disposer pour former le budget additionnel de la présente année.

M. le Maire cède la présidence à son adjoint, qui examine, dans ses grandes lignes, la gestion de M. le Maire qu'il trouve excellente. Il propose de voter des félicitations à M. Paul Bont. (Approbation unanime.)

Quand M. le Maire rentre dans la salle pour reprendre la présidence, M. Bayart lui fait part du sentiment de l'assemblée à son égard.

M. le Maire s'en montre heureux et il explique en quelques mots, que la Mairie de Toufflers est une Mairie de verre où tout est fait au grand jour et dans l'intérêt de toute la population. On peut examiner son administration. Il a fait des réformes et les a réalisées avec la collaboration de tous ses collègues, sans rien promettre d'irréalisable dans le cadre des modestes ressources du budget communal.

Le Conseil, procédant à la formation du budget additionnel, affecte une somme de 100 francs pour améliorer l'état du sentier dit du Curé, un crédit complémentaire de 100 francs pour fournitures scolaires, et met en réserve une somme de 500 fr. destinée au festival, que doit donner à Toufflers l'an prochain la Fédération des musiques du canton.

Il ouvre aussi à titre d'indication un crédit de 20 francs, en faveur du personnel municipal, pour le zèle et le dévouement qu'il a apportés tout récemment, en vue d'une large application de la loi des retraites ouvrières et paysannes. Le solde des recettes reçoit diverses affectations de détail, dont un crédit de 5 francs en faveur de l'achat par la ville de la maison natale de Pasteur.

Le budget primitif de l'année 1912 s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 17.181 fr. 64 centimes.

Une somme de 1.600 francs est prévue pour le service d'éclairage, pour que celui-ci fonctionne à l'avenir pendant huit mois, dont quatre mois d'une manière continue, c'est-à-dire toute la nuit. Sont maintenues au même taux les subventions de 500 francs, 200 fr. et 50 francs en faveur de la musique, de la caisse de chômage et de l'Association des Anciens élèves.

A la demande de M. Boussemart, le Conseil décide que le crédit forfaitaire voté pour la fréquentation du cours supérieur de Lannoy par des jeunes gens de Toufflers, se bornera à ce qu'il est; la commune n'interviendra pas dans d'autres frais de fournitures, etc.

Le vote du supplément de traitement du directeur de l'école communale, M. Mercier, fournit l'occasion à M. le Maire, avec qui tout le Conseil s'associe, d'adresser les félicitations de l'assemblée à ce maître dévoué et actif, qui conquiert chaque année avec sa classe les plus remarquables succès, et cette année encore dix certificats d'études et deux prix départementaux, sur dix élèves présentés.

Le Conseil approuve le budget additionnel et le budget primitif du Bureau de bienfaisance, s'élevant respectivement à 621 fr. 74 et à 2.579 fr. 25 centimes.

La question du tramway

MM. Boussemart et Lebrun demandent si l'Administration municipale a prêté attention aux observations qui ont été récemment présentées au Conseil municipal de Lys, et à celui de Sailly, relativement au prolongement du tramway vers la frontière.

M. le maire répond qu'en effet il s'est préoccupé de ce qui a été dit et décidé dans ces communes, relativement à cette question du prolongement dont beaucoup s'occupent, sans toujours laisser l'impression, qu'ils connaissent bien l'affaire. Il ajoute qu'il a même adressé une lettre à M. le maire de Lys, pour lui exposer quel a été le rôle de la commune de Toufflers dans cette affaire et qu'il dépend de la Compagnie des tramways que le prolongement soit exécuté, mais que toutefois en ce cas il est nécessaire que la jonction des lignes soit effectivement opérée. Il ajoute que dans cette lettre, il a invité la commune de Lys à examiner la question du prolongement en envisageant une combinaison, qui serait de nature à assurer un grand développement aux communes de Lys et de Toufflers. Dans la situation présente, il y a lieu, dit-il, d'attendre l'accomplissement de toutes les formalités réglementaires, que nécessite la demande en concession jusqu'à la frontière même, la seule dont le Conseil général était régulièrement saisi et qu'il a accordée.

En ce qui concerne les habitants de Lys et de Toufflers, ce qu'il y a de plus intéressant pour l'instant, c'est la mise en marche des trains ouvriers le matin et la création d'abonnements spéciaux, pour le parcours extra-urbain, de manière à éviter le prix d'un abonnement sur un parcours de 7 k. 500, lorsque le voyageur n'a besoin que de parcourir le trajet de la Justice à la Place de Toufflers, ou la frontière. M. le maire déclare avoir demandé le mois dernier ces améliorations, par voie de précision et d'addition à l'avenant du 5 novembre 1909, afin que les besoins de la population de Toufflers ne soient plus sacrifiés et que ses intérêts spéciaux soient sauvegardés. Quant au vœu exprimé par le Conseil municipal de Sailly, sur la demande des habitants de la Verte-Rue, M. le maire propose de le considérer comme non-avenu, car en l'appréciant, l'assemblée serait certainement appelée à formuler un avis qui, sans faire avancer d'ailleurs la question, serait très désagréable au Conseil municipal de cette commune voisine.

Le Conseil des Prud'hommes

M. le maire communique à l'assemblée une lettre de M. le président du Conseil de prud'hommes du canton de Lannoy, demandant que la commune, par voie de subvention, participe à la rémunération des Conseillers prud'hommes.

M. le maire fait remarquer que cette question est liée à celle des frais de fonctionnement du Conseil de prud'hommes. Jusqu'ici les frais de constitution, qui à Lannoy vont dépasser 2.000 francs, et les frais de fonctionnement sont répartis entre les communes intéressées d'après le nombre d'électeurs inscrits. Or nous voyons à présent même des municipalités, qui ont réclamé instamment la création du Conseil de prud'hommes, n'inscrire comme électeurs dans leur commune, que ceux qui en font la demande. Si cette application contestable de la loi n'avait d'autre résultat que de signaler la contradiction, qui caractérise une telle attitude, ce résultat échapperait à notre appréciation.

Mais il en est tout autrement; le Conseil de prud'hommes est créé, il fonctionnera, et certaines communes ne seraient pas fâchées de réduire leur participation dans les frais de constitution et de fonctionnement, ayant le moins possible d'électeurs inscrits. Dans cette situation M. le maire propose à l'assemblée de surseoir à toute décision à prendre, jusqu'à ce que la question de répartition des frais de constitution et de fonctionnement du Conseil soit solutionnée équitablement, c'est-à-dire d'après le nombre d'ouvriers relevant en fait du Conseil, et non d'après le nombre d'ouvriers inscrits comme électeurs. Il n'est pas hostile à un dédommagement à accorder aux conseillers prud'hommes, aux prud'hommes ouvriers spécialement, mais il estime qu'une bonne administration commande de définir simultanément la question des frais de constitution et celle des émoluments aux conseillers.

La séance publique est ensuite levée et le Conseil se constitue à huis clos pour l'examen des affaires d'assistance.

LEERS

L'accident de l'usine Motte-Bossut

MORT DE LA VICTIME

Nous avons relaté mardi dernier, l'accident survenu à M. Pierre Deprost, âgé de 76 ans, entrepreneur des travaux de menuiserie de l'établissement Motte-Bossut.

Malgré son âge, M. Deprost était encore alerte et paraissait jouir d'une bonne santé. On suppose que c'est en prenant une mesure quelconque pour son travail qu'il est tombé dans la cave de la nouvelle construction d'où il a été retiré inanimé lundi matin, sans qu'on ait pu établir dans quelles circonstances s'est produit ce fatal accident.

M. Deprost est resté dans le coma, depuis lors ayant eu à peine quelques instants de lucidité jusqu'à sa mort, survenue dimanche soir.

Le défunt, établi à Leers depuis 1866, y jouissait d'une profonde estime; ses funérailles seront célébrées jeudi à 9 heures 1/2.

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « SAINT-ANTOINE DE PADOUE » a célébré dimanche, sa fête annuelle.

Après la visite traditionnelle au sympathique président d'honneur, M. Henri Salembier, la société s'est réunie à son local « Estaminet du Clairon », pour le banquet, auquel ont pris part 70 convives. A la table d'honneur avaient pris place, MM. H. Salembier, président d'honneur; J.-B. Marécaux, président actif; Lepoutre et Derache, adjoints au maire, et plusieurs conseillers municipaux. La fête a été d'un bout à l'autre empreinte d'une franche gaieté.

PLAIE A LA MAIN. — Un ouvrier charron, Maurice Hache, 21 ans demeurant à Néchin, au service de M. Paul Delcourt, s'est fait, au cours de son travail, une plaie rectiligne à l'extrémité de l'index droit, intéressant l'ongle et la pulpe sous-jacente. Docteur Phalempin.

HEM

DES PROCÈS-VERBAUX, pour infractions à l'heure de la retraite, ont été dressés par la gendarmerie, à Alphonse Pluquet et à Alfred Dehart, tous deux cabaretiers au Petit-Lannoy.

Plusieurs consommateurs qui se trouvaient dans leurs établissements ont, également, fait l'objet de procès-verbaux.

PNEUS JENATZY
Supérieur par son entoilage spécial et renforcé
Conditions spéciales pour essais
1, rue Lydéric, LILLE 9806

TOURCOING

Prochaine réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira en séance extraordinaire le vendredi 30 juin, à 8 heures et demie du soir, à l'Hôtel de Ville, pour délibérer sur les affaires suivantes:

Usine d'électricité: état de l'exploitation; modification aux tarifs. — Services municipaux: marchés divers. — Côtes irrécouvrables: admission en non-valeur. — Compte administratif du maire et compte de gestion du receveur municipal pour 1910. — Budget supplémentaire communal pour 1911. — Hospices, Bureau de bienfaisance et Collège de jeunes filles: comptes de 1910; budgets supplémentaires de 1911. — Donation aux Hospices: avis du Conseil. — Ecole pratique de filles: création d'un poste de professeur. — Bascule de la gare des Francs: renouvellement du bail passé avec la Compagnie du Nord. — Conseil des prud'hommes: demande de création d'une section d'employés. — Caisse des retraites des employés communaux: nouveau règlement. — Liquidation de la pension de retraite de M. Henri Philippe, receveur d'octroi. — Demande de bourse à l'Ecole Nationale d'Arts et Métiers de Lille; avis. — Demande de bourse pour une école de l'Etat; avis. — Soutiens de famille: allocations journalières; avis.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

REVISION DES LISTES

4e section. — La liste des assurés obligatoires de la 4e section dressée par la Préfecture sera mise à la disposition des intéressés les mardi 27 et jeudi 28 juin, de 6 heures à 8 heures du soir, au siège de la 4e section, école des garçons, rue des Champs.

MM. les membres de la Commission recueilleront les observations qui leur seront faites au sujet des changements d'adresse, rectifications d'ortographe des noms ou de date.

Ils recueilleront également les bulletins des assurés obligatoires ou facultatifs qui ne les auraient pas encore remis.

Un employé sera adjoint à la Commission comme secrétaire et remplira le bulletin des personnes qui en feront la demande.

3e, 5e et 7e sections. — Les premières listes complémentaires comportant environ 200 noms de personnes des 3e, 5e et 7e sections dont l'inscription n'avait pas été faite sur la liste primitive et qui ont réclamé cette inscripton, et contenant, en outre, les noms des jeunes gens de 13 ans, qui se sont fait délivrer un livret de travail, ont été adressées par la Préfecture au bureau général des retraites ouvrières à l'Institut Social, 11, rue de Tournai.

Les intéressés qui voudraient vérifier leur inscription sur ces listes peuvent s'adresser au bureau général des retraites, Institut Social, 11, rue de Tournai, chaque jour, de 8 heures et demie à midi et de 2 heures à 8 heures du soir, et le dimanche de 9 heures à midi.

CHANGEMENTS D'ADRESSES

Les intéressés qui, depuis le recensement de la population, c'est-à-dire depuis le mois de mars, ont changé de domicile sont priés de faire connaître leur changement d'adresse au bureau général des retraites, à l'Institut Social, afin que l'on puisse procéder à la rectification sur les listes et qu'aucune erreur ne se produise à leur détriment?

* *

L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES RETRAITES OUVRIÈRES. — Fondation d'une Caisse Syndicale. — Nous aprprenons que plusieurs patrons se sont réunis depuis quelque temps; ils ont élaboré les statuts d'une Caisse syndicale de retraites. La demande d'autorisation est envoyée au ministère et on espère que bientôt elle pourra fonctionner.

Une réunion sera incessamment faite pour exposer les statuts et recueillir les adhésions des patrons.

Une circulaire a été distribuée dans plusieurs usines. Nous en donnons ci-dessous le texte:

Caisse syndicale de retraites du Commerce et de l'Industrie Textiles de Tourcoing et de ses cantons. — La loi sur les retraites ouvrières va entrer en vigueur le 3 juillet. Elle est obligatoire pour tous les ouvriers français ou étrangers. Il est donc inutile d'en discuter le principe, et la seule chose qui importe c'est de chercher à l'appliquer de la façon la plus avantageuse pour les ouvriers.

C'est pourquoi plusieurs patrons se sont réunis et ont décidé de fonder une caisse syndicale, suivant les conditions prévues par la loi.

Il appartient maintenant aux ouvriers de dire ce qu'ils préfèrent.

S'ils ne manifestent aucune volonté, ils seront inscrits d'office à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

S'ils donnent leur adhésion à la caisse syndicale, ils peuvent surveiller l'emploi de leur argent. Chaque année ils auront communication de leur compte personnel et du bilan de la société.

La caisse syndicale sera chargée de recevoir les cotisations patronales et ouvrières et de faire le service des retraites. Elle sera administrée, sous le contrôle de l'Etat, par une commission composée en nombre égal de patrons et d'ouvriers soumis à l'élection.

Dans cette caisse, le choix plus étudié des placements permet d'espérer des conditions de retraite plus favorables aux ouvriers.

Peuvent s'inscrire dès maintenant à la caisse syndicale tous les assujettis à la loi des retraites ouvrières (hommes, femmes, enfants, français ou étrangers), pourvu qu'ils appartiennent à une usine adhérente à cette organisation.

Un grand nombre de patrons ont déjà donné leur adhésion et il est probable que d'autres ne tarderont pas à le faire.

Les ouvriers qui ont rempli leurs feuilles peuvent parfaitement participer à la caisse syndicale.

* *

Le Conseil de la Fédération Syndicale rappelle aux syndiqués qui n'auraient pas encore rempli les formalités nécessaires pour l'application de la loi sur les retraites, qu'ils peuvent se présenter au bureau central, 85, rue des Ursulines, où l'on donnera tous les renseignements qu'ils désirent à ce sujet, qu'on remplira leurs feuilles s'ils le désirent et que des feuilles sont à la disposition de ceux qui n'en auraient plus.

Le Conseil a décidé en outre, qu'en vue de rendre service à tous les ouvriers indistinctement, le bureau donnerait les mêmes renseignements à tous les ouvriers qui se présenteraient, même s'ils ne sont pas syndiqués.

UN ECHANGE PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN, RUE DE LA CLOCHE, CONTRE UNE AUTRE PARCELLE MÊME RUE. — Enquête de commodo et incommodo. — Par suite d'une délibération en date du 19 mai 1911, par laquelle le Conseil municipal sollicite l'autorisation d'échanger moyennant une soulte de 1500 frs, une parcelle de terrain d'une contenance de 25 mètres carrés contre une autre parcelle de 8 mètres carrés même rue. M. le Préfet vient de prescrire une enquête de commodo et incommodo. Le projet, plan et autres pièces du dossier seront déposés à la Mairie pendant une durée de huit jours, soit jusqu'au 2 juillet de 2 à 5 heures de l'après-midi. Un commissaire enquêteur recevra dans une des salles de la Mairie, les déclarations des habitants sur le projet dont il s'agit.

Les personnes qui auraient des observations à présenter ou des oppositions à former sont invitées à aller les déposer dans l'information annoncée.

LA FÊTE DU 14 JUILLET. — Contrairement à ce qui a été dit dans les instructions adressées aux sociétés qui désirent prendre part à la revue et au cortège du 14 juillet, le groupement se fera rue des Piats et non rue de Gand. Tous les renseignements doivent être fournis pour le 1er juillet.

Pour le concours de chant et de déclamation, prendre le titre des morceaux imposés au Bureau des Ecoles. Dernier délai d'inscription le 10 juillet prochain.

A L'INSTITUTION DU SACRE-CŒUR. — Les fêtes de M. le Supérieur. — Les fêtes organisées chaque année en l'honneur de M. le Supérieur du Collège, ont commencé lundi, par la séance solennelle des souhaits dans la grande salle des Fêtes.

A l'entrée de M. le Supérieur, la fanfare a exécuté un morceau de circonstance Merle et Pinson.

Ensuite ont eu lieu les compliments d'usage dans des langues enseignées au collège: français, latin, grec, allmand, anglais, espagnol, italien. Un compliment dialogué par des enfants de l'asile a suivi. Ensuite la maîtrise du collège a interprété avec brio une cantate de Bossière.

M. le Supérieur a alors prononcé un beau discours qui a été très applaudi de la nombreuse assistance. Il dit son bonheur en ce jour de fête: en effet c'est un beau spectacle devant lui, de très nombreux jeunes gens généreux et qui promettent un bel avenir. Il adresse ses remerciements à la fanfare, aux chanteurs, à leur cher directeur, M. Heinrich; il dit sa reconnaissance pour les beaux compliments si affectueux et si sincères.

M. le Supérieur ajoute: Et le collège est semblable à un fleuve; d'abord petit ruisseau, il grandit ensuite jusqu'au moment où il devient large fleuve. Il en est ainsi pour tous les âges au Collège... Mais un fleuve doit être endigué: c'est le devoir qui s'impose à tous les âges et fait leur bonheur. C'est grâce à leur éducation basée sur le devoir que les élèves devront d'avoir une vie noble, idéale. Il souhaite aux grands les succès aux examens, mais qu'ils ne soient pas seulement des bacheliers, surtout des catholiques, des apôtres.

La cérémonie a été suivie par une fête solennelle de gymnastique sous la présidence de M. le colonel de Foutanges. La cour de l'institution avait été ornée de guirlandes et d'oriflammes. Les jeunes gens ont exécuté des mouvements d'ensemble sous la direction de M. Catteau, professeur de gymnastique de l'établissement. Après l'exercice, une gerbe de fleurs a été offerte à M. Catteau. Les exercices aux agrès ont été très remarqués ainsi que les assauts d'escrime de sabre, sous la direction de M. le professeur Baisez. Les pyramides ont été très réussies. Il faut aussi citer les réjouissances qui ont commencé dans la cour du Collège et dont le succès n'a pas été moins considérable.

La journée de mardi comportera:

A 8 h. 1/2, Messe en l'église du Sacré-Cœur; à 10 h., Retour. — Concours de bougies; de 10 h. à 12 h. Tir; à 10 h. 1/2, Kursaal; à 11 h., Rayons X.; à 11 h. 1/2, Départ du Ballon; de 11 h. 1/2 à 12 h. 1/2, Grand match de Footbaal; à 12 heures, Nain d'Alaska. — Magie Noire; à 12 h. 1/2, Banquet; de 3 h. à 5 h., Grand concours de tir; 3 h. 1/4, Feu de Joie; à 3 h. 1/2, Cortège; 4 h. 1/2, Kursaal. — Rayons X; 5 h. Départ.

BLESSÉ A LA CARNETTE. — Chez MM. Noz et Cie, négociants en laines, rue des Ursulines, un homme de peine, M. Charles Desreumaux, 35 ans, demeurant rue de la Marlière, 20, s'est fait une plaie par ratissage de la face de l'avant bras gauche en travaillant à la garnette. MM. les docteurs Lagache et Vermersch ont été appelés à donnlr leurs soins au blessé. Ceux-ci ont constaté la dénudation de la pomcorose sur une longueur de 15 centimètres et une largeur de 2 à 6 centimètres. L'ouvrier devra subir un repos d'un mois.

LE BIEN D'AUTRUI TU NE PRENDRAS. — La police a verbalisé à la charge de Charles Inghels, 13 ans, à Roubaix, rue du Fresnoy, 7, Achille Janssens, 11 ans, rue de Mouvaux, 93, Charles Debusschère, 16 ans, et Jules Pollet, 14 ans, rue des Anges, pour avoir maraudé des fraises et des groseilles dans les jardins clôturés du boulevard Descat.

NE MANQUEZ PAS d'aller goûter l'excellent beurre à 1.50 la livre que met en pot la **Fromagerie Modèle** lequel est garanti un an de conservation. Bien s'adresser **71, rue de Tournai.** 9894d

MAUVAISE COLÈRE. — Au cours d'une discussion, un journalier, Basselaere, demeurant rue d'Anvers, 91, a brisé avec une chaise deux glaces de la vitrine du cabaret de M. Jules Dorms, rue de Roubaix, 56. Celui-ci qui estime les dégâts à 40 francs, a déposé une plainte à la police. M. Broux, commissaire du 2e arrondissement a ouvert une enquête.

IL A ÉTÉ PERDU Dimanche dernier à la messe de 9 heures à l'église Notre-Dame, soit en descendant de voiture, soit à l'Eglise, un bracelet de grande valeur, rubis et brillants. Prière de le rapporter au sacristain de l'Eglise Notre-Dame contre bonne récompense. 9840d

UNE CHUTE MALHEUREUSE. — Dans l'usine de MM. Tiberghien frères, rue de Paris, un homme de peine, M. Camille Vanverdeghem, 36 ans, domicilié à Reckem a fait une chute par suite d'une glissade. M. le docteur Vermersch a constaté une fracture à la clavicule gauche. L'incapacité de travail sera d'un mois.

AVIS. — Le Conseil d'administration de la Brasserie Coopérative du Chemin des Mottes, 122, rue de Gand, à Tourcoing, dans sa réunion du 24 courant a décidé de prendre à la charge de la Société les versements du personnel de la Brasserie à l'assurance obligatoire pour les retraites ouvrières. 9826d

LE DOIGT DANS LE MÉTIER. — Chez MM. Tiberghien frères, rue de Paris, une bobineuse, Mlle Léontine Leclercq, 15 ans, domiciliée rue de Bondues, a eu l'index gauche comprimé entre deux organes du métier. Il en est résulté des plaies contuses par écrasement avec arrachement de l'ongle. M. le docteur Delgrange a conclu à un repos de quinze jours.

VIDANGES Roubaix-Tourcoing, H. Daël, 5, r. du Haze, Tg. Téléph. 16.81. Déménagements, wagons, voitures capitonnés. 703

UNE FUSEAUTIÈRE BLESSÉE. — A l'usine de M. J. Petit, rue de la Croix-Rouge, une fuseautière, Mlle Fernande Hauseket, demeurant rue d'Alger, 34, a eu les doigts index et médius comprimés entre deux organes d'un métier en nettoyant à la marche. M. le docteur Desfosser a relevé des plaies par éclatement qui entraîneront une incapacité de travail de vingt jours.

MOUVAUX

UN GAMIN QUI PROMET. — M. Julien Martinage, 34 ans, impasse Lagache, rue Vauban, à Mouvaux, a recueilli deux orphelins, les frères Pierre et Gustave Vanpoucke, qui sont en même temps ses neveux.

Dimanche soir, il sortait vers neuf heures pour ne rentrer que vers onze heures. Il avait laissé seuls à la maison, ses deux neveux.

A son retour, vers onze heures du soir, M. Martinage fut fort surpris de ne plus trouver le petit Gustave. Sa surprise se changea en mécontentement, lorsqu'il constata que le gamin avait emporté le contenu de deux tirelires contenant une somme de 16 francs environ, une montre en argent avec sa chaîne, du sucre, du beurre, du pain et du tabac. Pour s'enfuir, le petit Gustave Vanpoucke était simplement passé par la fenêtre.

Lundi matin, M. Martinage s'en fut avertir M. Petiot, commissaire de police.

Quelques instants après, un agent de police de Tourcoing ramenait à la mairie de Mouvaux le jeune fugitif.

Le bambin raconta le commencement de son odyssée.

« Quand mon oncle a été parti, a-t-il dit, je me suis levé j'ai pris un porte-monnaie dans la garde-robe, la montre de mon oncle, brisé deux tirelires, pris du pain, du beurre, du tabac et suis parti en passant par la fenêtre. J'ai dormi sous un pont, et, lundi matin, à mon réveil, j'ai acheté des allumettes, du papier à cigarettes, un petit fusil et des lunettes, puis je me suis dirigé sur Tourcoing. J'ai quitté la maison de mon oncle, parce qu'il m'avait laissé seul chez lui dimanche soir. »

C'est la quatrième fois que le petit Gustave s'enfuit.

M. Petiot l'a fait conduire à Lille lundi après-midi pour être remis entre les mains de M. le Procureur de la République.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Un ouvrier de MM. Lorthiois-frères, M. Arthur Hayart, 38 ans, à Roncq, s'est fait mal aux reins en tombant d'une balle de laine. Quinze jours de repos. Docteur Galissot. — M. Pierre Leclercq, 39 ans, au service de M. Henri Catteau, s'est déchiré la main droite avec un clou. Douze jours de repos. Docteur Vermersch.

Le SUCRE BEGHIN
se reconnait à sa blancheur, à sa fonte régulière

WATTRELOS

LES FUNERAILLES DE M. PIERRE ANCELLE, VERIFICATEUR DES DOUANES. — Une assistance nombreuse et particulièrement choisie a accompagné à sa dernière demeure la dépouille mortelle de M. Pierre Ancelle, le regretté fonctionnaire des douanes, témoignant éloquemment de l'estime profonde dont l'entourait l'administration à laquelle il était attaché, et aussi de la sympathie générale qu'il avait su s'attirer de la population wattrelosienne, par son affabilité et la délicatesse de *ses rapports de tous les jours avec tous*.

Au bord de la tombe, M. Huart, président de l'Union générale des agents des services sédentaires des douanes, prit la parole:

« La nouvelle de sa mort, dit-il, a été accueillie avec une véritable consternation, car l'aménité de son caractère lui avait conquis toutes les sympathies. C'était le modèle du vrai camarade. C'était aussi un fervent unioniste et l'Union générale déjà si éprouvée depuis quelque temps, enregistre aujourd'hui une nouvelle et sensible perte.

» L'administration perd en lui un de ses meilleurs agents. Et, messieurs, vous tous, qui le connaissez, n'est-ce pas son dévouement absolu et inlassable qui l'a conduit si prématurément à cette tombe?

» Je n'insisterai point sur cette grave question, persuadé que l'autorité supérieure songera à ceux qu'il laisse derrière lui. Quant à nous, nous ne faillirons point à notre devoir en la circonstance.

» Mon cher Ancelle, adieu! Je prie ta famille si cruellement éprouvée de recevoir les condoléances émues de l'Union générale. »

Des délégations des brigades de la région étaient représentées, les coins du poêle étaient tenus par des collègues du défunt, et des officiers supérieurs de l'administration.

La gendarmerie et le service de police municipale figuraient également.

LA LOI GRAMMONT. — Le garde Tonneau se trouvait en tournée dans son quartier, quand il aperçut un domestique frappant à coups de pied dans le ventre et dans les jambes un cheval qui traînait un lourd chargement de bois de charpente. Il déclara se nommer Henri Bury et être occupé au service de M. Georges Lehoucq, négociant en bois à Roubaix.

Le garde Tonneau dressa un procès-verbal.

DES ÉCHALOTTES A BON MARCHE. — Le garde Houttemane, au cours d'une tournée de surveillance dans les parages de son quartier, remarqua que deux jeunes maraudeurs étaient occupés, l'un à tirer de la terre molle des plants d'échalottes, tandis que son camarade les recevait dans ses mains et les blotissait dans ses poches, d'un geste rapide.

Ils déclarèrent se nommer Léon Badard, 16 ans, et Fidèle Leplat, 14 ans, le premier demeurant cour Bernard, et le second, rue d'Alger, tous deux à Roubaix.

Procès-verbal a été dressé contre ces jeunes maraudeurs qui avaient les larmes aux yeux, sans avoir épluché les échalottes.

LILLE

UN PENDU, RUE D'ANTIN. — M. Laurent Lootvoet, 42 ans, agent d'affaires, rue d'Antin, 36, s'est pendu, dimanche, dans sa chambre à coucher.

Mercredi 28, Réclame aux Galeries Lilloises: Ombrelles taffetas Libellule, galon ourlé, monture paragon, nuances mode, manches nouveauté, valant 6.50, vendues 5.30. 7444a-d

Communications

ROUBAIX. — Choral Nadaud. — La Commission prie les sociétaires de bien vouloir assister en corps aux funérailles de M. H. Selosse. Réunion le mercredi 28 courant, à 9 heures, à la maison mortuaire, rue des Trois-Villes, 30 (Makellerie), à Croix. Tenue de ville, gants, insigne.

— L'Avenir du Prolétariat (société civile de retraites). — La réunion mensuelle aura lieu le dimanche 2 juillet, de 10 heures à midi, au siège, 22, rue du Vieil-Abreuvoir. Renseignements, adhésions paiement des cotisations. Le même jour, à 4 heures, réunion générale obligatoire.

— Amical-Club de Roubaix. — Dimanche a eu lieu la première journée du classement. Résultats: 1er, L. Stoops, 10 points 1/2; 2e, V. Deguffroy, 12 1/2; F. Vervenne et Lejeune, 19 points.

— Chambre syndicale des Rentreurs. — Assemblée générale mercredi, 28 juin, à 8 heures du soir, au siège.

SE RENDANT AU DÉSIR de sa nombreuse clientèle, M. Polack, dentiste, a transféré son cabinet 53, rue de l'Alouette où il se tiendra tous les jours, de 9 heures à midi, de 2 heures à 5 heures, à partir du 1er juillet. M. Polack n'ayant plus qu'une seule maison, on trouvera chez lui tout le confort et tous les soins antiseptiques que son art réclame. 9676

Convois Funèbres

Madame **Paul EUCHER**, née **Léontine-Félicie MERCIER**, décédée à Roubaix, le 24 juin 1911, dans sa 35me année, administrée des Sacrements. Messe de Convoi le **Lundi 26 courant**, à **9 heures**, Vigiles le **même jour**, à **5 heures**. Convoi et Service Solennels le **Mardi 27 dudit mois**, à **9 h. 1/2**, église du **Très-Saint-Rédempteur**. Assemblée rue Louis-Dupire 14. 9794

Monsieur Pierre-Liévin AUGHEM, veuf de **Dame Justine SECARD**, décédé à Roubaix, le 26 juin 1911, administré des Sacrements. Messe de Convoi le **mercredi 28 courant**, à **8 heures**; Vigiles le **même jour**, à **5 h. 3/4**; Convoi et Service, le **jeudi 29 dudit mois**, à **9 h. 1/2**, en l'**Eglise St-Martin**. Assemblée, rue de la Paix, 75.

Madame **Paul PLUQUET**, née **Emma MANGEZ**, décédée le 25 Juin 1911, à Croix, dans sa 35me année administrée des Sacrements. Messe de Convoi le **Mercredi 28 Juin**, à **9 heures**, Vigiles le **même jour**, à **5 heures**, Convoi et Service Solennels le **Jeudi 29 dudit mois**, à **10 h. 1/2**, **église Saint-Martin**, à Croix. Assemblée Grande Rue, 24, à Croix. 9830d

Monsieur **Henri-François-Joseph SELOSSE**, vice-président de la « Dotation de la Jeunesse de France » (section du Blanc-Seau) employé du Syndicat des Peigneurs, époux de dame **Marie JOSSERAND**, décédé à Croix, le 25 juin 1911 dans sa 43me année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. Convoi et Service Solennels le **Mercredi 28 courant**, à **9 h. 1/2**, **église Saint-Pierre**, à Croix, d'où son corps sera conduit au cimetière de Roubaix. Vigiles le **Mardi 27 dudit mois**, à **5 h.** Assemblée rue des Trois-Villes, 35 (prolongement de la rue Boucher-de-Perthes). 9634d

Madame **Constant SAMYN**, née **Léonie BÉKAERT**, bouchère, décédée à Roubaix, le 24 juin 1911 à l'âge de 52 ans, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. Convoi et Salut Solennels le **Mardi 27 courant**, à **4 heures**, église du **Très-Saint-Rédempteur**. Assemblée rue du Tilleul, 302. 9820d

Monsieur Charlemagne-Antoine-Joseph FAUCHILLE, Agent de change près la Bourse de Lille, décédé à Lille le 25 juin 1911, dans sa 44me année. Convoi et Service Solennels, **mercredi 28 dudit mois, à 11 heures, en l'Eglise St-Etienne. Cimetière de l'Est. L'assemblée, rue Basse, 28, à 10 h. 3/4.**

Feuilleton du « JOURNAL DE ROUBAIX » du mardi, 27 juin 1911

N° 2.

L'Epouvante du Scaphandrier

HISTOIRE TRAGIQUE D'ACTUALITÉ

PAR AUGUSTE GEOFFROY

Le visiteur, un financier titré, dont la situation à Paris était considérable et qui avait rencontré Mme de Vergy dans le monde autrefois, l'avait admirée, suivie, retrouvée, un soupirant qui se croyait certain de réussir parce qu'il avait le sac, se retira en silence.

Quand Madame de Vergy rentra dans le salon elle y trouva Jean debout, Jean tout pâle, Jean qui pleurait.

Il se jeta sur la poitrine de sa mère chérie et l'étreignit avec passion.

— Maman, dit-il d'une voix frémissante, maman pardonnez-moi d'avoir involontairement entendu ce que vous disait ce... ce personnage qui descend l'escalier... Maman, maman, je vous aime!... Oh non, non, ne quittez jamais votre Jean, n'oubliez jamais papa!... Oh je sais bien, vous êtes toujours jeune, toujours belle et... Mon Dieu, mon Dieu, j'en serais mort de chagrin ou j'aurais disparu pour toujours!...

— Enfant, tu sais bien que ta mère n'a que toi, n'aura jamais que toi!... Sa réponse tu aurais pu la faire toi-même, la connaissant comme tu la connais...

— N'empêche, maman, que votre réponse de ce soir, votre refus d'une grosse fortune, du luxe, des fêtes, ce refus pour rester à votre Jean demande une récompense équivalente... J'ai réfléchi, maman, je me dois tout entier à vous... Maman, moi non plus je ne vous quitterai pas, je ne vous quitterai du moins que quand le devoir strict l'exigera... Maman je renonce à la carrière d'officier; j'entrerai dans les bureaux d'un ministère, vous me verrez chaque jour, vous m'embrasserez chaque jour, vous ne pleurerez point dans la solitude avec au cœur la crainte constante d'apprendre tout à coup que je suis mort là-bas, en guerre, comme y est mort mon pauvre père...

— Jean, Jean, mais que dis-tu? Mais je ne puis accepter que tu renonces à ton rêve; mais ton père, s'il pouvait nous faire entendre sa voix, te défendrait d'abandonner le chemin où il t'a précédé!... Merci, mon fils, merci de ton intention généreuse, mais je ne puis accepter; je serai forte, va, je souffrirai sans me plaindre, je t'attendrai aux jours de congé... Quelle joie alors!... Fille et femme de soldat, je serai encore mère de soldat, voilà tout! Je suivrai ma destinée...

— Papa, s'il pouvait nous parler, me dirait de vous aimer pour deux, maman, pour lui et pour mon propre compte... Je donnerai au pays ce que je dois lui donner et je vous garderai la part qui vous reviens... Une mère veuve n'a que son fils pour la défendre, la soutenir... Ainsi que vous le répondiez vous-même tout à l'heure à... l'autre, je vous dirai: « Inutile d'insister, Jeane ne sera point officier, il restera, il doit rester à sa mère, à la meilleure des mères ».

Madame de Vergy ne protesta plus.

Elle aussi pleurait.

Et le fils et la mère demeurèrent pendant longtemps dans les ténèbres de la nuit survenue, enlacés, la mère portant le fils sur ses genoux, comme s'il eût encore été tout petit enfant.

L'ombre du capitaine était derrière eux.

Et elle les bénissait.

Elle réunissait leurs deux têtes chéries contre sa poitrine; elle remerciait l'épouse de sa fidélité d'outre-tombe et elle approuvait le fils de se consacrer tout entier à sa mère, de le remplacer, lui qui n'était plus.

Et ce fut ainsi que Jean de Vergy ne fit de service militaire que celui commun à tous les jeunes gens de son âge et dans les conditions où il se trouvait, mais dit adieu à l'épaulette.

Quelques années s'écoulèrent.

Nous ne les avions point perdu de vue, les suivant dans la vie, leur vie tranquille, cachée, heureuse, mais de loin.

Assez pour apprendre, vers 1905, les événements qui vont former la trame de notre récit, les apprendre en gros du moins, point assez pour pouvoir les raconter avec intérêt.

Ce qui détermina l'enquête à laquelle nous nous sommes livré en débutant, dans un des lieux qui leur avait servi de théâtre, la terre d'Islande.

FIN DU PROLOGUE

I

LE PAPILLON BLANC

La vie de la mère et celle du fils se continuaient donc, sans secousses, fondues, heureuses, n'attendant point d'aventures extraordinaires, se suffisant à elles-mêmes.

Madame de Vergy, ayant plus d'expérience, se disait peut-être qu'un jour ou l'autre le cœur de Jean, son cœur d'homme et non plus d'enfant, parlerait, aimerait à côté d'elle, autrement qu'elle n'était aimée, sans toutefois cesser de l'aimer, au contraire.

Mais cette heure n'avait point encore sonné.

Elle est tardive pour ceux qui ont une mère chérie, une mère qui se donne tout à eux, une mère qui retarde doucement la minute où il lui faudra accepter une fille qui sera la femme du fils aimé.

Car que sera-t-elle cette fille? De son entrée sous le toit la rupture entre le fils et la mère ne datera-t-elle pas?

Les femmes connaissent la jalousie, l'exclusivisme des autres femmes.

Comment une mère ne redouterait-elle point de se voir arracher pour toujours l'enfant de sa chair et de son sang pour celle qui arrive avec en mains le vase à la liqueur divine.

La liqueur de l'amour, de la jeunesse, de la passion, des longs avenirs.

Ne sera-t-elle point un poison, cette liqueur versée à leur fils par l'épouse?

Toutes les mères y songent, en frémissent.

Jean n'aimait encore que sa mère, et il l'aimait tellement cette mère, que Madame de Vergy sentait bien, savait bien que le jeune homme ne s'attacherait qu'à une autre elle-même, ne se passionnerait que pour une jeune fille qui lui ressemblât, la lui rappelât.

Alors elle était tranquille.

Jean avait pu faire son service militaire dans un fort des environs de Paris.

Dans des conditions excellentes il était entré dans les bureaux du Ministère de la Marine, avec des perspectives d'avenir.

La grande fête de la mère et du fils c'était l'époque des vacances.

Où passer ce mois, tantôt d'août, tantôt de septembre.

Jean avait gardé la nostalgie du village bourguignon, de la vieille maison familiale aux girouettes grinçantes, du verger aux fruits embaumés, du ruisseau aux truites, des celliers à la capiteuse odeur de vendange, des campagnards au teint coloré, au parler chantant, du clocher grêle pointant au travers des sapins et des cerisiers de la côte.

Mais tout y avait été loué; il n'eût pu y retourner qu'en étranger presque, en tous cas humilié, pas fibre.

Autant ne point revoir Vergy.

Sa mère souffrait beaucoup moins de cette privation.

Elle était Normande, et le vent de la mer courbant les pommiers, rongeant le granit des vieilles tours, les immenses prairies vertes l'attiraient vers l'Ouest.

Mais voilà, la terre normande est devenue le rendez-vous de tous les promeneurs, de tous les baigneurs, de tous les joueurs.

Ses plages sont si proches de Paris!

Elles ne convenaient plus aux maigres ressources, à la tristesse endeuillée de madame de Vergy et de son fils.

Et ils poussaient plus loin, plus bas.

Ils s'enfonçaient dans la Bretagne perdue, y trouvaient un village oublié et vivaient seuls, dans la poésie et l'air salin de l'Armorique.

D'abord ils avaient planté leur tente ici et là pour varier les paysages, changer de figures.

Puis ils trouvèrent enfin un coin tellement idéal de paix, de solitude, de charme qu'ils y revinrent chaque année.

Là, c'était la Bretagne sauvage: le ciel gris, la bise sur la lande dénudée, les plaintes perpétuelles de l'Océan, des pêcheurs qui ne connaissaient que leurs filets, leurs bruyères et leur clocher à jour.

Pas de routes, des sentiers, et la plus proche station de chemin de fer à cinq lieues.

Quelles braves gens aussi, quels cœurs d'or, quels caractères droits, quelles énergies dévouées!

On leur louait deux vastes chambres, claires, propres, ouvrant en face de la mer; ils avaient une terrasse rustique et un sentier en colimaçon qui descendait jusqu'à la grève.

Un vieux pêcheur, un peu rentier, pensionné de l'Etat était le propriétaire, le patron de barque Le Braz.

Sa fille Edith, aidée d'une vieille bretonne, Annaïk, la servante de l'ancien curé décédé, le recteur comme ils disent là-bas, gouvernait la maison, faisait la cuisine, mettait des fleurs partout.

Sa mère était morte.

Et la mort de cette mère, une sainte femme racontait-on, avait mis un grand vide dans l'intérieur de Le Braz.

Le pêcheur ne se guérissait point de sa douleur quoique s'inclinant sous la main de Celui qui donne et reprend, selon les desseins de sa providence.

Mais avec une telle mère, Edith avait de qui tenir.

Le bon sang ne ment pas.

Et depuis qu'il la voyait agissante, douce, gracieuse, tendre, profondément respectueuse de son autorité, tourner sans cesse dans son ombre, deviner ses intentions, lui éviter des fatigues, lui ménager mille surprises charmantes, le pêcheur se reprenait à sourire.

La morte était revenue sous une forme jeune.

Edith avait la figure, les gestes, le sourire, le cœur de sa mère.

Sa mère, une Vendéenne des Sables d'Olonne que Le Braz avait épousée au cours d'une de ses navigations.

Une Vendéenne, des Sables d'Olonne, c'était la grâce, l'amabilité, la beauté, la désinvolture enchanteresse, la bonne humeur, les prévenances faites femme.

De la Bretagne, fille du Breton, elle portait le costume traditionnel, cependant et non celui des Sables d'Olonne; elle le portait alors que fille unique de patron à l'aise elle eût pu s'habiller en demoiselle de Vannes, de Quimper ou de Saint-Brieuc.

Edith avait plus d'esprit que cela, elle ne tombait point dans l'erreur des imbéciles qui se costument non d'après leur type, leur milieu, mais d'après les décisions des marchands parisiens.

Et ne deviennent qu'une des brebis du troupeau stupide, du troupeau fagoté de manière uniforme pour le plus grand bénéfice des vendeurs.

C'était une fête de la regarder.

(à suivre).